

226C0808
FR0010908533-FS0510

9 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2026, la société Baillie Gifford & Co¹ (Calton Square, 1 Greenside Row, Edimbourg, EH1 3AN, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 11 840 299 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EDENRED sur le marché.

¹ Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* », disposant du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 236 974 583 actions représentant 240 340 610 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.